

Master 1 Droit du patrimoine culturel

Responsables pédagogiques : Géraldine Goffaux-Callebaut et Stéphane Duroy

Nom - Prénom N° Etudiant

Tél.....Email(prénom.nom) :@universite-paris-saclay.fr

Etudiant redoublant : oui ☐ non ☐

Enseignements	Semestres	ECTS	CM	TD	Evaluations		Seuil de compensation
					Session 1	Session 2	
BCC1. Maîtriser les fondamentaux du droit public		22,5					10/20
Droit de l'urbanisme	1	7,5	30	15	ECT	ET	7/20
Droit des collectivités territoriales	2	7,5	30	15	ECT	ET	7/20
Contrats et marchés publics en Europe	2	7,5	30	15	ECT	ET	7/20
BCC2. Maîtriser les fondamentaux du droit privé		22,5					10/20
Droit fiscal des affaires 1	1	7,5	30	15	ECT	ET	7/20
Droit civil : contrats spéciaux	1	3	30		ET	ET	7/20
Droit spécial des sociétés	1	3	30		ET	ET	7/20
Introduction à la propriété intellectuelle	1	3	30		ET	ET	7/20
Droit commercial 1 : distribution, consommation et instruments de paiement	1	3	30		ET	ET	7/20
Droit patrimonial de la famille 2 : successions et libéralités	2	3	30		ET	ET	7/20
BCC3. Maîtriser les enjeux patrimoniaux		9					10/20
Introduction générale au droit de l'environnement	1	3	30		ET	ET	7/20
Droit de la culture	2	3	30		ECT	ET	7/20
Propriété intellectuelle et patrimoine culturel	2	3	20		Mini-mémoire	Mini-mémoire	7/20
BCC4. Développer ses compétences professionnelles		6					10/20
Anglais 1*	1	3		18	Evaluation au semestre 2		
Anglais 2*	2			18	ECI		7/20
1 UE au choix :							
Stage (2 semaines minimum)	☐	3			Rapport	Rapport	10/20
Mémoire	☐				Mémoire	Mémoire	10/20
TOTAL ANNUEL		60					

* Possibilité de continuer à étudier en plus une LV2 (allemand, espagnol ou chinois avancé) **sans obtention d'ECTS**. Veuillez-vous adresser au Département des Langues (B211)

Master 1 Droit du patrimoine culturel

Responsables pédagogiques : Géraldine Goffaux-Calebaut et Stéphane Duroy

Modalités de contrôle des connaissances

ECT : Evaluation continue et terminale :

- Session 1 : 50% note contrôle continu + 50% note examen de fin de semestre.
- Session 2 : 100% note d'examen de session 2.

ET : Evaluation terminale :

- Session 1 : examen de fin de semestre
- Session 2 : examen de session 2.

ECI : Evaluation continue intégrale en une session unique :

- Session 1 : épreuves de contrôle continu (intégration d'une épreuve de "seconde chance" au cours de l'UE et avant la période des examens) qui donnent lieu à une note finale.
- Session 2 : report de la note de session 1 en session 2

BCC : Bloc de compétences et de connaissances.

Conditions de validation de l'année de Master 1 :

- Chaque BCC doit être validé (moyenne égale ou supérieure à 10/20 et résultat « Admis »),
- Pas de compensation entre les BCC.
- La compensation des UE est possible au sein de chaque BCC.

Je soussigné(e)..... atteste avoir activé mon compte Adonis (adresse mail Paris-Saclay) via <https://adonis.universite-paris-saclay.fr/activation/> (unique contact pour toute communication administrative à l'université Paris-Saclay) et avoir pris connaissance du [Règlement des études](#) ainsi que des [modalités* particulières applicables à ce contrat pédagogique](#) consultables sur le site.

Date et signature de l'étudiant